



# LA GAZETTE DE L'AFEM

Novembre-décembre 2005

Numéro 37

Association des Femmes de l'Europe Méridionale

6 rue du Marché Popincourt - 75011 Paris - Tél : 33 (0)1 43 25 54 98 - Fax : 33 (0)1 43 25 93 87 - [contact@afem-europa.org](mailto:contact@afem-europa.org)

## Première contribution à la «période de réflexion» sur l'avenir de l'Europe

### *«Il n'y a pas d'avenir pour l'Europe sans garantie effective des droits fondamentaux des femmes et des hommes»*

C'est sous la devise ci-dessus que l'AFEM présente toujours ses contributions au débat sur l'avenir de l'Europe. Cette devise rappelle aux décideurs européens et nationaux que l'**acquis européen** en matière de **droits fondamentaux** des femmes et des hommes – **pierre angulaire de l'Union** (art. 6§1 TUE) et **élément essentiel de notre identité européenne** – est **irréductible**, et elle exige que cet acquis soit **sauvegardé** et **renforcé**, en droit et dans la pratique.

L'AFEM se réjouit de l'initiative du CESE d'organiser le Forum «*Comblant le fossé: comment rapprocher l'Europe de ses citoyens?*» (7-8 novembre 2005), et présente sa première contribution, tout en rappelant que la question concerne **aussi les citoyennes**. L'AFEM se félicite, en particulier:

- de la Déclaration du Conseil européen, du 18 juin 2005, appelant à une «*période de réflexion*». Comme celui-ci le constate, les résultats des référendums en France et aux Pays Bas «*ne remettent pas en cause l'attachement des citoyens [et des citoyennes] à la construction européenne*»; ils et elles «*ont toutefois exprimé des préoccupations et des inquiétudes dont il faut tenir compte*»;
- du Plan D de la Commission, lancé à l'initiative de sa Vice-présidente Mme Margot Wallström, et de la Proposition de Résolution du PE (Andrew Duff/Johannes Voggenhuber - Commission AFEO), et note avec satisfaction qu'il y est fait référence au **modèle social européen** et à la **stratégie de Lisbonne** ;
- de ce que le Président Jacques Chirac, en appréciant les résultats du référendum français, ait proclamé la nécessité de «*relancer le projet d'une Europe politique et sociale, fondée sur le principe de la solidarité*».

L'AFEM s'est félicitée de plusieurs dispositions du **Traité constitutionnel**, y compris l'inscription explicite de l'égalité entre femmes et hommes parmi les **valeurs** essentielles de l'UE (art. 2). Cependant, elle a en même temps souligné que **l'acquis en matière de droits fondamentaux est plus étendu qu'il n'apparaît dans le Traité constitutionnel et qu'il doit être sauvegardé et renforcé**. Par ailleurs, l'AFEM a déploré que le **Traité constitutionnel omette certains objectifs sociaux fondamentaux** proclamés par le **Traité en vigueur** et la **stratégie de Lisbonne**, tels l'amélioration de la **qualité de vie et de travail**.

En cette période cruciale pour l'avenir, voire la survie même, de l'Europe et des valeurs qui constituent sa raison d'être, les citoyennes et les citoyens **exigent**:

- **La sauvegarde, le renforcement et la garantie effective des droits fondamentaux, y compris les droits sociaux, et des libertés fondamentales des femmes et des hommes – d'ailleurs, objectif horizontal de l'Union et condition sine qua non d'appartenance et d'adhésion à celle-ci (art. 6, 7 et 49 TUE).**
- **La sauvegarde et le renforcement de l'Europe sociale et des objectifs sociaux de l'UE.**
- **L'application effective du mainstreaming de genre, tel qu'imposé par le Traité (art. 3§2 TCE): élimination des inégalités en raison du sexe et promotion de l'égalité réelle entre femmes et hommes, dans tous les domaines. Les femmes, victimes d'inégalités souvent multiples et persistantes, ne sont ni groupe ni minorité, mais l'une des deux formes de l'être humain, et la moitié de la population européenne – voire la moitié des personnes ayant droit de vote.**
- Une partie importante de notre acquis est reflétée dans la **Charte des droits fondamentaux**, telle que proclamée à Nice en décembre 2000, qui constitue aussi un **acquis irréductible**. Afin d'être incorporée dans le Traité constitutionnel, la Charte a subi des modifications à ses dispositions générales qui ne s'accordent pas avec l'acquis et créent des confusions dangereuses. L'AFEM a été parmi les premières ONG à attirer l'attention sur ce point. Plusieurs autres ONG, ainsi que des Commissions nationales des droits fondamentaux ont aussi exprimé leurs graves préoccupations. Or, actuellement, faute de ratification du Traité constitutionnel, **la Charte existante est celle de Nice**, sans les modifications y apportées par la Convention et la CIG, et **c'est cette Charte qui doit être retenue**.
- **La participation effective au dialogue et au processus décisionnel européen, à tous les niveaux, de la société civile, y compris des ONG européennes de femmes qui ont prouvé leur représentativité, activité et expertise - condition primordiale de la légitimité de toute activité et de toute stratégie de communication de toute institution, organe et agence de la Communauté et de l'Union.**

**L'Europe ne peut se faire sans les femmes.**

7 novembre 2005

---

## ACTUALITES DU CONSEIL DE L'EUROPE

---

### INTEGRATION DES MIGRANTS EN EUROPE : QUEL RÔLE POUR LES ONG ?

Forum de Messine, 10/13 novembre 2005

Par Sophie Dimitroulias

Faisant suite au colloque d'Alger, ce colloque était organisé conjointement par la **Commission de Liaison des OING du Conseil de l'Europe (Regroupement Dialogue et Solidarité et Nord-Sud)**, le **Centre Nord-Sud de Lisbonne**, le **Centre international d'Etudes et de Recherches de Messine (Intercenter)**, avec le soutien de la **Direction Générale des Affaires Politiques et de la Division des Migrations du Conseil de l'Europe**.

Trois ateliers se sont concentrés sur les questions suivantes : 1) Culture, religion, éducation : comment réussir la rencontre interculturelle ? 2) Questions socio-économiques : comment favoriser les conditions de vie des migrants ? 3) Droits de la personne : comment assurer le respect des droits de la personne en matière de migration ? Il faut souligner que **tous les ateliers ont véritablement pris en compte le problème des droits des femmes, et reconnu la double discrimination dont celles-ci sont victimes comme femmes et migrantes**.

L'atelier 1 a cherché comment incorporer les migrants à l'intérieur des pays d'accueil, sans qu'ils y perdent pour autant leur identité, et en veillant à ce **que le respect de la diversité des cultures ne se fasse pas au détriment des valeurs universelles dont l'Europe est porteuse (et notamment l'égalité hommes-femmes)**.

L'**AFEM** est intervenue à la session plénière ainsi qu'aux ateliers N°2 et N°3, où elle a été représentée par Monique Bouaziz et Sophie Dimitroulias. Elles ont souligné :

1) ***l'impérieuse obligation de sauvegarder, de renforcer, et de garantir effectivement l'acquis européen en matière de droits fondamentaux, y compris des droits sociaux, et les libertés fondamentales de toutes les personnes qui se trouvent sur le territoire européen ; cet acquis constitue la pierre angulaire du Conseil de l'Europe (CEDH),***

2) ***l'application à cet égard et dans tous les domaines du mainstreaming de genre,***

3) ***la condamnation de toute violation des droits fondamentaux des femmes et des fillettes sous couvert de respect de la culture et des traditions des communautés immigrées, conformément aux Conventions et Résolutions pertinentes des Nations Unies et de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (v. notamment la Déclaration de la Conférence des Nations Unies pour les Droits de l'Homme de Vienne en 1993, la Résolution adoptée le 5 octobre 2005 par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur les mariages forcés et les mariages d'enfants (29e séance).*** Cette dernière position était aussi ardemment défendue par Mme Annelise Oeschger, Présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe.

Reprises en session plénière au nom de l'Atelier « Droits de la personne » par la rapporteure Mme Helga SOUREK, représentante de l'Union mondiale des organisations féminines catholiques, **ces positions ont été intégrées aux**

### LE PREMIER MINISTRE TURC INCITE LA COUR EUROPENNE DES DROITS DE L'HOMME À S'EN REMETTRE À LA SAGESSE DES OULEMAS...

Par Micheline Galabert-Augé

Fin novembre, le Premier ministre turc a violemment critiqué, devant un groupe de journalistes, le jugement de la Cour européenne des Droits de l'homme, estimant qu'en interdisant le port du foulard à l'université l'Etat turc ne violait pas la Convention européenne des Droits de l'homme. Selon M. Erdogan, dès lors qu'une pratique répond à un précepte obligatoire ordonné par une religion, **« la Cour (Européenne des Droits de l'homme) n'a pas son mot à dire, le droit appartient aux oulémas...** Voyez un représentant de la religion juive s'il s'agit du judaïsme, le clergé chrétien s'il s'agit d'une affaire avec un chrétien, demandez-leur si telle ou telle question répond à un précepte obligatoire ordonné par cette religion. »

### DEPENALISATION, PAR REFERENDUM, DE L'AVORTEMENT AU LICHTENSTEIN

Près de 80% des électeurs ont voté, le 27 novembre, en faveur de la dépenalisation sous conditions de l'avortement, qui était jusqu'alors passible d'un an de prison. L'IVG est autorisé au cours des 12 premières semaines de grossesse.

### UNE ETHIOPIENNE LAUREATE DU PRIX NORD- SUD DU CONSEIL DE L'EUROPE

Par Ana Sofia Fernandes

Bogaletch Gebre, fondatrice du « Kembatta Women's Self Help Centre », s'est vue remettre le 21 novembre le prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe. La cérémonie s'est déroulée à l'Assemblée de la République à Lisbonne.

Les représentantes de la Plate-forme portugaise des Droits des femmes ont pu s'entretenir avec la lauréate, qui leur a exposé la démarche du Centre en Ethiopie : donner aux femmes l'opportunité de s'exprimer au cours de rencontres bihebdomadaires, dont les participant-e-s appartiennent à toutes les classes sociales et professionnelles. Les femmes présentes, au début timides, ont peu à peu gagné en assurance et assument aujourd'hui un rôle très actif dans les discussions.

---

### L'UNION EUROPEENNE A 25

Par Sophie Dimitroulias

---

### POURSUITE DU DEBAT SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

Le **Conseil européen** avait proclamé le 18 juin 2005 l'ouverture d'une **« période de réflexion, d'explications et de débats »** sur l'avenir de l'Union européenne. Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2006, sous la présidence de l'Autriche, il fera le point sur l'état des ratifications du Traité constitutionnel (rappelons que l'Autriche a confié le Ministère des affaires étrangères à une femme, Ursula Plassnik).

**La Commission européenne** a lancé en octobre dernier le **Plan D pour la Démocratie, le Débat et le Dialogue** qui vise

à réaliser un nouveau consensus sur les politiques de l'UE (2).

**Le Parlement européen** a examiné en séance plénière, le 15 décembre, la proposition de Résolution, relative à l'organisation du débat sur l'avenir de l'UE, présentée le 30 septembre 2005 par la Commission des Affaires constitutionnelles au rapport de MM. Duff et Voggenhuber.

Ceux-ci ont proposé qu'un premier forum, réunissant parlementaires européens et nationaux, soit organisé « au printemps 2006, avant la session de juin du Conseil européen, afin d'entendre les analyses des Parlements français et néerlandais sur les résultats négatifs des référendums. »

Ils estiment qu'au cours du second semestre 2007, il faudra conclure et décider ce qu'il doit advenir du projet de Constitution : abandon, modification partielle ou refonte totale.

**Le Comité Economique et Social européen (CESE)**, enfin, a organisé, avec la **Commission européenne**, les 7 et 8 novembre 2005, un important Forum consultatif, dont compte-rendu ci-dessous :

### **COMBLER LE FOSSE : COMMENT RAPPROCHER L'EUROPE ET SES CITOYENS ?**

#### **Forum organisé les 7 et 8 novembre 2005 par le Comité économique et social européen et la Commission européenne**

Ce forum, qui s'est déroulé au siège du CESE, était consacré à l'écoute de la société civile.

**M. Vladimir Špidla, Commissaire européen chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances**, a procédé à l'ouverture du forum, en soulignant que « *les inquiétudes principales des citoyens sont l'emploi et la pauvreté* », et que la **Commission doit renforcer le « partenariat actif avec la société civile », notamment en ce qui concerne « l'inclusion sociale, l'égalité des chances et les services sociaux d'intérêt général »**, conformément aux lignes directrices de l'Agenda social et de la nouvelle stratégie européenne pour l'emploi.

Les travaux de la première journée se sont déroulés selon la méthode innovante « *open space* », dans le cadre de groupes d'étude. Ils ont abouti à des **recommandations** qui alimenteront le **Livre Blanc de la Commission** sur une stratégie de communication pour l'Union. Parmi ces dernières on soulignera la présentation par l'AFEM de sa « *Première Contribution à la "période de réflexion" sur l'Avenir de l'Europe* » qui figure en première page de cette Gazette (ainsi que sur le site du CESE : [www.esc.eu.int/stakeholders\\_forum/08\\_11\\_2005/afem\\_fr](http://www.esc.eu.int/stakeholders_forum/08_11_2005/afem_fr)) ainsi que les **recommandations** adoptées à notre initiative par les **organisations féminines européennes** réunies au sein du groupe d'étude (6A) « *Pour la garantie effective des droits fondamentaux des femmes et des hommes et de l'égalité de genre dans toutes les politiques de l'Union* » (cf. encadré ci-contre).

Ces recommandations ont fait le lendemain l'objet d'un débat animé par M. **Willy De Backer**, journaliste de EurActiv, et auquel ont notamment pris part Mme **Margot Wallström**, Vice-présidente de la Commission européenne, Mme **Anne-Marie Sigmund**, Présidente du CESE, et M. **Roger Briesch**, Vice-président du CESE et Président du Groupe Communication du CESE, ainsi que les députés européens M. **Andrew Duff** et M. **Jo Leinen** (qui préside la Commission des Affaires constitutionnelles

du PE). Pour reprendre les termes de M. Wallström, « *le droit des citoyen(ne)s d'être entendu(e)s dans le cadre du processus européen de prise de décision* » à tous les niveaux implique que les institutions, les États membres de l'Union et les autorités locales assurent aux citoyen-ne-s « *leur droit à être informé(e)s et à communiquer* » et « *leur égal accès à la sphère publique* ».

**Sophia Spiliotopoulos**, Vice-présidente de l'AFEM et membre du Bureau de la EWLA (Association Européenne des Femmes Juristes), est intervenue pour attirer l'attention sur « *l'obligation de l'Union et des États membres de sauvegarder et de développer l'acquis européen en matière de droits fondamentaux des femmes et des hommes, pierre angulaire de l'Union selon le Traité UE en vigueur* ». Réagissant à l'évocation par Mme Wallström des troubles sociaux qui ont eu lieu dans certains pays européens, elle a souligné le **besoin de « sauvegarder et de renforcer l'Europe sociale, afin de démontrer à toutes les personnes qui se trouvent sur le sol de l'Union que celle-ci se soucie de leurs problèmes de tous les jours »**. Sophia Spiliotopoulos a rappelé le fait souvent déploré par l'AFEM et la EWLA que « *le Traité constitutionnel, en dépit de dispositions satisfaisantes, omet certains objectifs sociaux horizontaux et fondamentaux proclamés par le Traité en vigueur et la stratégie de Lisbonne, tels que l'amélioration de la qualité de vie et de travail* ».

**Sophie Dimitroulias**, membre du Bureau de l'AFEM et membre de la EWLA, a présenté les conclusions conjointes formulées par les organisations européennes de femmes à l'issue de l'atelier 6A, qui a été organisé à son initiative et dont elle a assuré la coordination, conclusions qui ont été reprises dans les conclusions générales du Forum (dont le texte intégral est disponible sur le site : [www.esc.eu.int/stakeholders\\_forum/08\\_11\\_2005/results\\_07\\_11\\_205\\_en.pdf](http://www.esc.eu.int/stakeholders_forum/08_11_2005/results_07_11_205_en.pdf)).

(1) A ce jour, quatorze Etats ont ratifié le Traité constitutionnel, deux (France et Pays-Bas) l'ont rejeté ; neuf États membres doivent encore se prononcer: l'Estonie, la Finlande et la Suède, par voie parlementaire, et le Danemark, l'Irlande, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni, la Tchéquie, par référendum.

(2) v. Communication de la Commission européenne « Contribution de la Commission à la période de réflexion et au-delà: Le Plan D comme Démocratie, Dialogue et Débat » COM(2005) 494 final, du 13.10.2005)

#### **Forum du CESE (7-8 novembre): « Comblent le fossé : Comment rapprocher l'Europe et ses citoyens ? »**

##### **Extraits des Conclusions Atelier 6A « POUR LA GARANTIE EFFECTIVE DES DROITS FONDAMENTAUX DES FEMMES ET DES HOMMES ET DE L'EGALITE REELLE DE GENRE DANS TOUTES LES POLITIQUES DE L'UNION »**

Organisé à l'initiative de l'AFEM et de EWLA représentées par Catherine Sophie Dimitroulias avec la participation notamment de :

Jolanta Plakwicz, Membre du CESE  
Juliette Kamper, représentante du LEF,  
Nelly Bandara Jamzra, experte européenne, membre de l'AFEM

Les participantes se félicitent du lancement du Plan D par la Commission européenne à l'initiative de sa Vice-présidente Margot Wallström ainsi que de l'initiative du CESE d'organiser le Forum consultatif : « Comment rapprocher l'Europe et ses citoyens », dans le cadre de la « période de réflexion et de débat » ouverte par le Conseil européen du 18 juin 2005.

Elles demandent instamment à toutes les institutions de l'Union de tenir compte des préoccupations et des



inquiétudes des citoyennes et des citoyens qui concernent surtout :

**1. - La sauvegarde, le renforcement et la garantie effective de l'acquis européen en matière de droits fondamentaux - y compris les droits sociaux - et des libertés fondamentales des femmes et des hommes.** Cela constitue un objectif horizontal de l'Union et une condition sine qua non d'appartenance à celle-ci (art. 6, 7 et 49 TUE). L'acquis européen en la matière, pierre angulaire de l'Union et élément essentiel de notre identité européenne, est irréductible. Une partie importante de cet acquis, est reflétée par la Charte des Droits fondamentaux proclamée à Nice en décembre 2000. Cette Charte existe et doit être retenue, sans les dangereuses modifications qui y ont été apportées lors de son introduction dans le Traité constitutionnel.

**2. - L'application effective à cet égard et dans tous les domaines de la double stratégie fondée sur le mainstreaming de genre - tel qu'imposé par le Traité (art. 3(2) TCE - et sur les mesures positives - (art. 141 TCE et art. 23, Charte des Droits fondamentaux de l'UE).** Les participantes rappellent que les femmes ne sont ni un groupe ni une minorité mais l'une des deux composantes de la société européenne qui souffre d'inégalités multiples et persistantes. C'est pourquoi l'élimination des inégalités et la promotion active de l'égalité réelle dans tous les domaines, valeur essentielle et objectif horizontal de l'Union, est imposée par le Traité à ses institutions, à ses États membres et à ceux qui souhaitent le devenir (art. 2, 3(2) TCE). Sa mise en œuvre exige notamment le budget, l'évaluation et les statistiques genrées.

**3. - La participation et la consultation effectives de toutes les organisations européennes de femmes - qui ont prouvé leur représentativité et leur compétence en matière de droit fondamentaux - dans le cadre du processus décisionnel, et ce au niveau de toutes les institutions et agences de l'UE.** Il serait inacceptable que tout autre acteur (étatique ou institutionnel) prétende se substituer au rôle de la société civile autonome et des organisations de femmes en particulier. La participation équilibrée des femmes et des hommes et la prise en compte de la dimension du genre s'imposent en vertu du Traité (art. 3(2) comme conditions de légitimité du dialogue civil et de toute stratégie de communication des institutions et agences de l'Union.

#### **EUROMED : BARCELONE +10 DECEVANT SOMMET EUROMEDITERRANEEN**

**Le sommet euro-méditerranéen qui s'est tenu les 27 et 28 novembre dernier à Barcelone** a été marqué par l'absence de huit des dix chefs d'Etat et de gouvernement du sud de la Méditerranée, qui ont exprimé ainsi leur insatisfaction à l'égard du partenariat euro-méditerranéen, lancé il y a dix ans à Barcelone. Comme l'a relevé le correspondant du *Monde*, « *La mauvaise humeur des pays du Sud s'explique aussi par les pressions qu'exerce l'Union européenne en faveur du respect de la démocratie et des droits de l'homme. Les dirigeants arabes affirment que les progrès politiques doivent être une conséquence du développement économique, et non une condition. Aussi les demandes européennes leur apparaissent-elles comme une ingérence inacceptable dans leurs affaires intérieures. Plusieurs pays, dont l'Egypte et la Tunisie, refusent de prendre des engagements contraignants en ce sens* ».

1) Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne et les représentants des dix pays du sud de la Méditerranée sont parvenus toutefois à s'accorder sur deux textes :

- un **« programme de travail en cinq ans »**, par lequel les partenaires s'engagent notamment à « *renforcer l'état de droit, la démocratie et le respect des droits humains* » et en particulier « *à atteindre le pluralisme politique et la participation des citoyens, en particulier des femmes (...)* » (point 3c) ; « *à accroître la participation des femmes dans la prise de décision, y compris dans les positions politiques, sociales, culturelles et économiques* » (point 3f), et « *à adopter des mesures visant à atteindre l'égalité de genre, prévenir toute forme de discrimination et assurer la protection des droits des femmes* » (point 4e).

- un **« code de conduite contre le terrorisme »** par lequel les 35 signataires affirment que « *le terrorisme ne peut jamais être justifié* » et expriment leur « *condamnation totale du terrorisme dans toutes ses formes et manifestations* » sans « *aucune distinction* ».

2) En revanche, le Président en exercice du Conseil, Tony Blair a dû renoncer à avoir le soutien de tous les participants à une même déclaration finale, remplacée par une « *déclaration de la présidence* ».

\*\*\*

Invitée à participer à ce sommet, **la plate-forme non gouvernementale euromed**, dont l'AFEM est membre fondateur, a tenu, le vendredi 25 novembre 2005 à Barcelone, une conférence de presse au cours de laquelle elle a notamment relevé que « *le partenariat euroméditerranéen est à un moment clé tant les attentes qui se manifestent avec force ne pourront être une nouvelle fois déçues* », insistant sur les conditions de légitimité que sont les « *objectifs renouvelés du partenariat centrés notamment sur la paix, la sécurité, le respect des droits de l'homme et du droit international tout autant que le co-développement* ». Elle a souligné « *que la présence de la plate-forme implique que soit respectée pleinement la liberté et l'autonomie de la société civile, notamment au sud. A cet égard, les Etats partenaires doivent garantir une participation effective des acteurs de la société civile dans toutes les instances et les mécanismes du partenariat* ».



#### **DROITS DES FEMMES**

##### **DANS LE PARTENARIAT EUROMEDITERRANEEN**

La communication du **Conseil économique et social français** présentée par Mme **Claude Azéma**, au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes, réussit la gageure de présenter, en moins de 50 pages, une synthèse éclairante de situations très diversifiées, assortie de recommandations sur les cinq axes d'action jugés prioritaires : l'information, la formation, la démarche de proximité, le développement économique et le rôle privilégié de la société civile. (Edition du J.O. – Avis et Rapports du CES – 2005, n°23)

#### **LES FEMMES A L'HONNEUR AU PRIX SAKHAROV 2005**

Le 14 décembre 2005, le Président du Parlement européen, Josep Borrell devait remettre le Prix Sakharov, qui récompense les contributions aux droits de l'homme, à la protection des minorités et à la promotion de la démocratie, aux trois lauréats 2005: l'organisation internationale "Reporters sans frontières", l'avocate nigérienne des droits de l'homme, Hauwa Ibrahim, et les "Femmes en blanc", qui réunit les épouses et les proches de prisonniers politiques cubains.

Les "Femmes en blanc" n'ont pu aller à Strasbourg recevoir leur prix, les autorités cubaines leur ayant refusé l'autorisation de sortie du territoire.

---

## ACTUALITES DES PAYS DE L'AFEM

---

### ESPAGNE

---

#### CONCLUSIONS DE LA CONFERENCE EUROMED SUR LES FEMMES

*Par Alicia Oliver*

Dans le cadre du 10<sup>ème</sup> anniversaire du processus de Barcelone, la Généralité de Catalogne a organisé, préalablement au sommet officiel, une conférence réunissant une centaine de femmes, représentant des gouvernements et expertes, afin notamment de renforcer le rôle politique, économique et social du partenariat euroméditerranéen.

#### Trois séances de travail ont été consacrées aux thèmes suivants :

- Les droits des femmes comme garantie des droits humains, comme approfondissement de la démocratie et comme vecteur d'une société plus solidaire.
- La contribution des femmes comme moyen de parvenir à un développement durable d'un point de vue micro et macroéconomique.
- L'accès des femmes à la formation, à l'éducation et à la culture comme moyen d'améliorer l'emploi, la compétitivité et la citoyenneté.

#### Les travaux ont mis en évidence que :

- Les droits des femmes font partie des droits humains ; leur non-respect ou leur respect seulement partiel constituent le non-respect des droits humains. Il est donc nécessaire que ces droits jouissent d'une garantie juridique.
- **Il existe une grande différence entre les attentes générées voici dix ans par le processus de Barcelone et la réalité**, car on est encore bien loin de l'égalité des chances entre femmes et hommes dans tous les domaines, que ce soit au Nord ou au Sud de la Méditerranée.
- Les progrès réalisés en matière d'amélioration de l'éducation, de réduction de l'analphabétisme et de dispositions légales n'ont pas suffi à renforcer le rôle des femmes dans les domaines économique ou politique, en raison du **maintien de barrières sociales et économiques et du manque d'intérêt réel des gouvernements** pour les questions liées à l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- Les droits des femmes de l'espace euroméditerranéen rencontrent des difficultés dans leur application ; ils sont fragiles, soumis à marchandage et vulnérables, en raison du **caractère patriarcal des structures économiques et politiques, tant au Nord qu'au Sud**. Il faut trouver les dénominateurs communs qui échappent au **faux débat entre droits universels et culture** : les droits humains sont universels, et **la prise en compte des différences culturelles ne saurait être un obstacle aux avancées en matière de droits humains**.
- Il est fondamental **que les femmes participent à la vie publique**, en particulier aux processus de **prise de décision, mais aussi aux consultations, à la gestion de projets, et au suivi et à l'évaluation de ces derniers**. Il est également nécessaire que la **perspective de genre**

**s'applique de manière transversale** dans le domaine des politiques publiques, **ce qui suppose une volonté politique forte et un renforcement des financements**.

- Le partenariat euroméditerranéen est à deux voies, dépassant ainsi la dichotomie Nord-Sud : l'Union européenne doit se poser la question de savoir ce qu'elle peut apporter à la région méditerranéenne, et, dans le même temps, les pays du sud doivent eux aussi se rendre compte qu'ils apportent quelque chose à l'Europe. **L'UE peut contribuer à renforcer les efforts en faveur de l'égalité des chances entre hommes et femmes** qui sont faits **au sud de la Méditerranée, en prenant en compte la perspective de genre dans ses politiques de coopération au développement et dans ses critères de sélection des projets**, ainsi qu'en promouvant la parité dans tous les domaines. Certes, **les accords d'association** de l'UE avec les pays méditerranéens incluent une clause sur les droits fondamentaux, mais il faut ajouter **une référence explicite aux droits des femmes, ainsi qu'une clause anti-discriminatoire**. Il en va de même en ce qui concerne la Politique européenne de voisinage et toutes les négociations que mène l'Union européenne.

- **Le thème des migrations** est fondamental pour le partenariat euroméditerranéen et **doit inclure une perspective de genre**. Les deux rives de la Méditerranée doivent coopérer pour trouver une solution viable aux problèmes liés aux migrations, et qui inclue de meilleures politiques d'intégration sociale : les femmes y ont un rôle décisif à jouer.

- Les droits des femmes ne peuvent pas progresser tant que l'on ne garantit pas un environnement sûr au sens large. Les situations de conflit, de violence et d'instabilité renforcent la vulnérabilité des femmes. De même, **les femmes doivent s'impliquer dans le développement de la culture de paix et prendre part aux processus de résolution de conflits et de prise de décision en matière de sécurité et de politique extérieure**.

- La violence contre les femmes est un autre problème mondial ; c'est un iceberg dont nous n'apercevons que le sommet. Afin de lutter contre cette violence, il faut faire progresser la montée en puissance des femmes ainsi que promouvoir leurs compétences socio-économiques afin de garantir leur indépendance.

- Dans beaucoup de pays, les femmes ont intégré le monde du travail en mêmes proportions que les hommes, sans que soit pour autant reconnu à sa juste valeur leur travail : s'occuper de la famille et des personnes âgées et assurer le travail domestique. Ce manque de reconnaissance est commun tant au Nord qu'au Sud de la Méditerranée.

- Il est nécessaire de **développer la communication entre les réseaux de femmes de la région euro-méditerranéenne** afin d'échanger des informations, en particulier sur tous les groupes actifs, de poursuivre une communication articulée et de débattre des objectifs à moyen et long terme.

- Enfin, les participant-e-s ont salué l'initiative de la Commission européenne d'organiser une Conférence ministérielle euro-méditerranéenne, avec la participation de la société civile, centrée sur les femmes ; ils ont proposé de la mettre en place pendant le second semestre 2006.

#### 18 SECONDES

*Par Marta Ortiz Diaz*

Toutes les 18 secondes, une femme est maltraitée dans le monde, ainsi que le constate un rapport des Nations Unies. C'est sur ce thème important et sous ce titre qu'a été présentée une exposition de photos où dix-huit femmes

célèbres dans le monde de la culture, du sport et des arts ont cédé leur image pour représenter la dimension sociale des mauvais traitements que subissent les femmes.

L'exposition de photos a été organisée par la Commission d'enquête sur les mauvais traitements envers les femmes. Il s'agit d'une association espagnole pionnière qui travaille depuis de nombreuses années pour l'éradication de la violence et a reçu l'appui de l'Institut de la femme de la Communauté de Madrid et a bénéficié de l'implication de ces dix-huit femmes très connues qui ont cédé leur image pour que l'association puisse continuer à organiser des expositions à travers tout le pays.

L'exposition a été inaugurée le 25 novembre, Journée internationale contre la violence de genre. Elle tente de faire prendre conscience à travers l'art où photographie et peinture fusionnent afin de créer une forme d'expression visuelle novatrice. Le titre est frappant, surtout lorsque l'on connaît les chiffres concernant cette violence de genre. *18 Secondes* tente de persuader les spectateurs en montrant le contraste entre les visages connus des artistes avec les blessures et coups des personnes maltraitées.

La directrice de l'Institut de la femme, Rosa Peris, souligne que les initiatives de ce type aident à ce que la violence de genre ne reste pas confinées entre les quatre murs du foyer, et contribuent à ce que la société visualise un problème si grave.

L'association organisatrice de l'événement en résume ainsi le contenu et le message :

Toutes les 18 secondes, une femme est agressée dans le monde.

18 secondes pour qu'une vie change de direction.

18 secondes pour détruire l'estime d'elle-même d'une femme.

18 images qui rompent le silence.

18 femmes s'unissent en chœur pour la prise de conscience.

18 secondes pour comprendre.

18 secondes d'espérance.

---

## FRANCE

---



### AGIR POUR LES FEMMES DE L'IMMIGRATION

L'étude parlementaire présentée sous ce titre le 7 décembre dernier par Marie-Jo Zimmermann, Présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, met en évidence les **discriminations cumulées** auxquelles se heurtent les femmes issues de l'immigration, « des discriminations **ignorées, car leurs victimes sont invisibles**, parce que non représentées dans les instances dirigeantes, les syndicats, les associations et les partis », **discriminations accablantes** par leur gravité et leur variété, tant dans le domaine des choix professionnels, de l'accès à l'emploi, des conditions d'emploi, des chances de carrière, que de la situation juridique (application du statut personnel avec ses répercussions en matière de polygamie, de droit de répudiation, de droit de séjour et des possibilités de « chantage aux papiers » dès lors ouvertes au mari pour imposer, sans risque de dénonciation, toutes sortes de violences physiques ou psychologiques).

Le rapport souligne que « **l'intégration des femmes immigrées et issues de l'immigration est une clef de la**

**réussite de l'immigration de l'ensemble des populations immigrées** », et que l'amélioration de la condition de ces femmes est un « **enjeu pour la République** ».

Ce rapport très remarquable, mis au point avant les récents événements des banlieues, pose les bases d'une politique difficile mais dont la mise en œuvre est d'une urgence manifeste.

### BANLIEUES FRANÇAISES : OU ETAIENT LES FEMMES ?

*Par Marie Bousquet*

La presse s'est largement fait l'écho des violences qui ont secoué nos banlieues ce mois de novembre, en particulier dans la région Ile-de-France, manifestations de la colère et de la frustration engendrées par des inégalités sociales inacceptables.

Or, la moitié de la population de ces quartiers, c'est-à-dire les femmes et les jeunes filles, était quasiment absente des médias. Quel rôle ont-elles tenu lors de cette crise sociale ? Quelles analyses en font-elles ? Quelles leçons peut-on en tirer pour la vie associative, syndicale, politique ?

C'est autour de ces questions qu'une rencontre a été organisée le 7 décembre dernier au conseil régional d'Ile-de-France, par Michèle Loup, conseillère régionale mission « Problématiques de genre », et Claire Villiers, Vice-présidente chargée de la démocratie régionale. La rencontre, organisée au pied levé, à laquelle étaient conviées associations de femmes et militantes des organisations syndicales et politiques, a été l'occasion pour les participant-e-s d'exprimer, à la lumière de leur propre expérience, leur point de vue sur le statut des femmes en banlieue, sur leur rôle, et, d'une façon plus générale, sur les rapports hommes-femmes dans ces quartiers.

L'accent a été mis à de nombreuses reprises sur la situation contradictoire que vivent ces femmes et ces jeunes filles, et qui peut expliquer leur silence face aux médias : elles sont à la fois victimes du comportement des hommes et solidaires d'eux, puisqu'elles vivent comme eux des situations de grande précarité.

Il a été rappelé à ce propos que les femmes sont les premières touchées par la pauvreté ; de nombreuses voix se sont élevées contre la stigmatisation de ces populations fragilisées et ayant difficilement accès à l'information sur leurs droits. La question de la responsabilité parentale vis-à-vis des jeunes en difficulté, abondamment évoquée par le gouvernement français, ne doit être posée que s'il existe un vrai travail d'information en amont.

Cette rencontre a permis de mettre en lumière la richesse et la vitalité du tissu associatif des quartiers dits sensibles, mais également la nécessité de coordonner ces actions, tant au niveau municipal qu'au niveau régional.

### CENTENAIRE DE LA LOI DE 1905

*Par Sylvie Ulrich*

Le centenaire de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat vient d'être commémorée en France, et l'AFEM a notamment assisté au très intéressant **colloque organisé par la** Coordination française pour le Lobby européen des Femmes (CLEF), le 29 novembre, sur ce thème : « **Espace laïque des femmes, vie publique, vie privée** ».

D'autre part, j'ai été invitée à intervenir, au nom de l'AFEM, au **colloque organisé au Sénat** le 9 décembre par



**l'association** Egalité Laïcité Europe (EGALE) (1), sous le titre : « **Le principe de Laïcité et ses perspectives** ».

La laïcité, devenue en France depuis 1946 un principe constitutionnel, se compose de deux principes : d'une part, la République garantit la liberté de conscience et d'expression, et, d'autre part, « la République ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte ».

On voit ainsi que la laïcité ne peut s'inscrire que dans un contexte démocratique, respectant en particulier les principes de liberté et d'égalité entre les citoyens, elle s'adresse à tous quel que soit le sexe l'ethnie, l'origine, le choix de vie. C'est la base du « vivre ensemble ».

Lors de la table ronde « L'égalité hommes-femmes, nouveau champ d'application de la laïcité », l'AFEM a rappelé son attachement au principe de laïcité. C'est grâce à la mobilisation du mouvement des femmes et plus particulièrement de l'AFEM durant le processus constituant européen, que l'égalité entre femmes et hommes a été explicitement mentionnée dans la Première Partie du Traité, aussi bien à l'article 1-2 qui définit les valeurs, qu'à l'article 1-3 qui définit les objectifs de l'Union, à l'instar des Traités en vigueur.

Car, en Europe (en dépit de l'évolution de l'acquis communautaire) comme dans le reste du monde, la montée en puissance des intégrismes religieux et communautaires, tous très fortement misogynes, constitue une menace croissante pour le modèle démocratique en général et pour le droit des femmes à l'égalité et à la non-discrimination en particulier. En cette période historique de l'élargissement de l'Union, les femmes, la moitié de la population européenne, sont toujours les premières victimes non seulement d'inégalités structurelles, mais plus encore de nouvelles inégalités et de violations persistantes de leurs droits les plus fondamentaux.

Les exemples de la mobilisation du mouvement des femmes en Europe contre les menaces des fondamentalismes religieux (tels que relatés dans les récents numéros de la Gazette) démontrent l'extrême vigilance qui doit être la nôtre, partout dans l'Union et hors de l'Union. Car le respect des identités culturelles et religieuses, de la spécificité de chaque société ou encore de la souveraineté des Etats, sont autant d'arguments qui sont régulièrement mis en avant afin de justifier, dans les faits, des violations flagrantes des droits humains fondamentaux, et en particulier des violations des droits fondamentaux des femmes et des petites filles. L'AFEM poursuivra son action pour non seulement résister à toute manipulation, mais également éduquer les femmes et les filles à la vigilance, et à la résistance contre toutes les formes de manipulation.

(1) L'association Egalité, Laïcité, Europe (EGALE) a été constituée en janvier 2004, avec l'objectif de faire partager les valeurs qui constituent le socle du pacte républicain dans sa dimension nationale et désormais résolument européenne : « Liberté – Egalité – Fraternité ».

## **PROGRES LEGISLATIFS EN VUE POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

*Par Micheline Galabert-Augé*

Il sera rendu compte dans une prochaine Gazette d'importants progrès législatifs en cours en matière notamment de violences au sein du couple ou entre anciens conjoints, de mariages forcés et d'excision.

## **GRECE**

*Par Sophia Spiliotopoulos*

### **PROJET DE LOI CONTRE LA VIOLENCE DOMESTIQUE**

Pendant des années les ONG féminines grecques ont demandé que des dispositions législatives et autres mesures spécifiques contre la violence domestique soient introduites. Cette année, le Secrétariat général pour l'égalité a établi une Commission dont le mandat était d'examiner la question.

Cette Commission, présidée par un Conseiller honoraire à la Cour de cassation, a réuni des universitaires et autres juristes spécialisé(e)s en la matière, des représentant(e)s du Secrétariat général à l'égalité, des Ministères de la justice et de l'ordre public, un psychiatre et une assistante sociale. La Commission a auditionné des expert(e)s et des représentant(e)s de partis politiques, de services sociaux, de collectivités territoriales et d'ONG féminines. Elle a publié un rapport qui contient, d'une part, un aperçu de la situation en droit et en fait, en Grèce et dans d'autres pays européens, et d'autre part des recommandations.

Parmi ces recommandations on notera la proposition d'établir un Plan d'action pour la prévention de la violence domestique et la lutte contre celle-ci, qui devra comprendre des mesures relatives à l'éducation (par la réforme des programmes scolaires et la formation des enseignants), aux médias, à l'ouverture de refuges pour les femmes et les enfants victimes d'actes de violence, ainsi que des mesures de politique plus générale de soutien aux familles et aux groupes défavorisés. La Commission a aussi proposé des amendements et ajouts au Code pénal et aux Codes de procédure civile et de procédure pénale.

Suite au rapport de cette Commission, le Ministère de la Justice a déposé au Parlement un projet de loi, dont nous rendrons compte dans la prochaine Gazette.

### **DEUX RESOLUTIONS RECENTES DE LA COMMISSION HELLENIQUE POUR LES DROITS DE L'HOMME**

Lors de sa dernière réunion plénière, en décembre, la Commission hellénique pour les droits de l'Homme a adopté à l'unanimité deux résolutions:

- une Résolution adressée aux institutions de l'UE et aux gouvernements des Etats membres, par laquelle la Commission exprime sa grave **préoccupation au sujet de la proposition de Directive sur le traitement des données personnelles** qui, sous le prétexte de combattre le terrorisme, constitue une atteinte sérieuse aux droits fondamentaux, et demande que cette proposition de Directive ne soit pas adoptée;

- une Résolution par laquelle elle exprime son grave souci au sujet des informations concernant les vols secrets et illégaux d'avions de la CIA en Europe, liés à l'enlèvement, l'emprisonnement et le traitement inhumain de personnes sur le sol européen et ailleurs; la Commission se félicite de l'ouverture d'une enquête judiciaire en Grèce à ce sujet et demande que ces affaires soient poursuivies et que les coupables éventuels soient sévèrement punis.

---

## ITALIE

---

### **CROISADE CONTRE L'IVG, LA CONTRACEPTION, LE PACS, ETC.**

*Par Martine Mantica*

La péninsule subit depuis quelques semaines une offensive en règle de la part des instances catholiques du pays :

- La droite et le Vatican proclament leur opposition à la pilule RU 486 et aux pactes civils de cohabitation (PACS).

- Pierferdinando Casini, président de la Chambre des députés et chef de l'U.D.R., parti centriste de la majorité gouvernementale où se retrouvent les nouveaux démocrates chrétiens, vient d'obtenir que soit effectuée une « enquête cognitive », en fait un état des lieux, sur les **modalités d'application de la loi n°194 autorisant l'I.V.G., en vigueur depuis 1981**. Il est fortement encouragé et aidé dans cette entreprise par la hiérarchie catholique emmenée par le cardinal Ruini, président de la Conférence épiscopale italienne (CEI), avec le soutien constant et explicite du pape, qui a déclaré que l'avortement était un crime. Cette commission a pour but d'enquêter sur d'éventuels excès dans la procédure d'autorisation à pratiquer l'I.V.G. et de dissuader les femmes d'avorter, au moyen d'aides ponctuelles aux mères, d'une augmentation des allocations familiales et d'autres palliatifs souvent peu clairement définis.

**Cette commission d'enquête serait composée majoritairement de personnalités hostiles à l'I.V.G.** (représentants du Mouvement pour la vie, du Forum des familles, gynécologues objecteurs de conscience, etc.) qui seraient présentes dans tous les centres de planning familial pendant la durée de l'enquête, limitée à trois semaines (ce qui semble peu réaliste en cette période de l'année).

Si la commission est officialisée, elle est en réalité difficile à mettre sur pied, en raison des polémiques provoquées par cette initiative : un vaste mouvement de protestation apparaît dans l'opposition et au sein de la société civile, avec la mobilisation des forces progressistes, des médecins libéraux et des mouvements de femmes, qui organisent des manifestations populaires, recueillent des signatures et protestent contre l'ingérence du Vatican dans la sphère politique d'une nation officiellement laïque.

La ministre Stefania Prestigiacomo, naturellement opposée à cette commission, a de son côté soulevé un tollé en préconisant la distribution gratuite de préservatifs, qui constituent selon elle la meilleure prévention, et en affirmant que l'I.V.G. est une conquête de civilisation. Tout cela se déroule pour le moment dans la plus grande confusion, la droite étant accusée de se livrer à une manœuvre électorale.

Il n'en reste pas moins que si la loi 194 venait à être révisée dans un sens limitatif, cela constituerait une grave régression et une atteinte aux droits et à la liberté des femmes.

---

## PORTUGAL

*Par Ana Sofia Fernandes*

---

### **SEMINAIRE SUR « VIOLENCES ENVERS LES FEMMES ET TRAFIC DES FEMMES POUR L'EXPLOITATION SEXUELLE »**

Dans le contexte du Projet "Point de Contact: Genre!", la Plateforme Portugaise pour les Droits des Femmes a organisé, en novembre et décembre à Coimbra et Aveiro, des séminaires sur les thèmes : "Violences envers les femmes et trafic des femmes pour l'exploitation sexuelle", en présence notamment de Margarida Medina Martins et Cláudia Berjano, de l'Association des Femmes contre la violence.

Ces séminaires avaient pour but d'alerter, d'informer et de dynamiser la réflexion des participant-e-s sur des perspectives, des approches humaines et des techniques, toutes différentes, mais complémentaires.

De nombreuses associations, ONG, syndicats, et ordres professionnels, ainsi que des représentants d'instances publiques, de la police et de l'enseignement supérieur ont participé aux séminaires, où les médias étaient également présents.

Ces séminaires ont aussi été l'occasion d'informer sur l'activité de la Plateforme Portugaise pour les Droits des Femmes au niveau national et en tant que coordination portugaise pour le Lobby Européen des Femmes et pour l'AFEM.

---

### **ACTUALITES DES AUTRES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE**

*Par Micheline Galabert-Augé*

---

#### **ALLEMAGNE: BRILLANTS DEBUTS EUROPEENS D'ANGELA MERKEL**

Angela Merkel, première Allemande à accéder à la Chancellerie (cf. Gazette n°36) a fait de brillants débuts au sommet européen de Bruxelles, où sa connaissance des dossiers européens et ses talents de médiatrice ont fait merveille. Elle a joué un rôle-clé dans le compromis financier dégagé in extremis dans la nuit du 16 au 17 décembre.

#### **BELGIQUE : UNE FEMME GENERALE DE BRIGADE**

Pour la première fois dans l'histoire de l'armée belge, une femme, Danielle Levillez, 49 ans, a accédé le 20 décembre au grade de général.

#### **REPUBLIQUE TCHEQUE : FRONT COMMUN DES MILIEUX RELIGIEUX CONTRE LA REDUCTION DES PEINES CONTRE L'EUTHANASIE**

Dans leurs travaux de rédaction du nouveau Code pénal tchèque, les députés ont décidé début décembre de faire de l'euthanasie un crime de moindre gravité que le meurtre et de réduire la peine passible à six ans de prison contre vingt.

Il en est résulté une polémique particulièrement violente au cours de laquelle les évêques des Eglises catholiques et protestantes, le grand rabbin de Prague et le Président des communautés musulmanes de Prague ont décidé, par une démarche inédite dans l'histoire tchèque, d'appeler en commun les sénateurs et le Président à empêcher l'adoption définitive de ce texte.

On ignore quelle sera leur position sur le projet de loi légalisant la prostitution, qui deviendra une profession libre.



## **POLOGNE : LES « PRO-LIFE » POLONAIS CREENT UN INCIDENT AU PARLEMENT EUROPEEN**

La Ligue des familles polonaises, formation nationaliste intégriste du soutien de laquelle dépend le nouveau gouvernement minoritaire polonais, a organisé le 15 décembre, dans les locaux du Parlement européen, alors en session, une exposition de photographies hostiles à l'avortement, implicitement comparé à la Shoah, sous le titre : « La vie et les enfants en Europe ».

Les panneaux ayant été enlevés à la demande de la Présidente des questeurs, le Président de la délégation de la Ligue des familles a protesté auprès du Président du Parlement européen, Josep Borell, contre la censure dont il s'estime victime.

---

## **AILLEURS DANS LE VASTE MONDE**

*Par Micheline Galabert-Augé*

---

- **La société chilienne en voie de « démachisation » ?**

En octobre 2005, la Banque interaméricaine de développement a classé 29 pays en fonction de l'égalité des chances entre les sexes et des politiques de développement. Elle a accordé une mention spéciale au Chili, où, il est vrai, les réformes vont bon train, du moins sur le plan juridique : légalisation du divorce, pénalisation du harcèlement sexuel et des violences conjugales, accès des femmes à toutes les activités professionnelles.

A cet égard, l'armée chilienne, soucieuse de redorer son image, a fait œuvre de précurseur : avec 15% de femmes, elle est, selon l'OTAN, l'armée la plus féminisée du monde.

Le pourcentage de femmes parmi les élèves officiers est de 1/3 dans l'armée de l'air et de 1/5 dans l'armée de terre. Elles peuvent suivre les mêmes formations que les hommes. Les femmes officiers chiliennes peuvent aujourd'hui prétendre aux plus hauts postes, y compris ceux de général et de commandant en chef de l'armée. Pour la première fois en 2004, des femmes officiers chiliennes ont servi dans une mission onusienne de maintien de la paix, à Haïti.

Mais il reste encore beaucoup à faire dans un pays où le conservatisme et les Eglises possèdent encore un poids important, où l'IVG est encore totalement interdite et où, dans la pratique, la justice et la police ont encore tendance à classer sans suite les plaintes pour violences conjugales.

Des évolutions tant juridiques que pratiques pourraient toutefois s'accélérer si, après des législatives où la « concertation démocratique » de centre gauche a obtenu la majorité absolue au Parlement, avec 51% des députés et 57% des sénateurs, le 2<sup>ème</sup> tour des élections présidentielles, en janvier prochain, portait à la Présidence Michelle Bachelet, qui après avoir obtenu 46% des voix au premier tour, et va être confrontée au candidat de la droite modérée Sebastian Pinera, qui a obtenu 25% des voix au 1<sup>er</sup> tour et va recevoir le soutien du candidat d'extrême droite Joaquin Lavín (23-25% des suffrages au 1<sup>er</sup> tour).

- **L'Argentine se dotera-t-elle d'une Présidente en 2007 ?**

Les élections du 23 octobre ont vu le triomphe du Front pour la victoire, parti péroniste dissident du Président Nestor Kirchner.

Cristina Kirchner, la femme du président, candidate de ce parti pour la région de Buenos Aires, y a obtenu deux fois

plus de voix que sa rivale du parti justicialiste Hilda Duhualde, qui représente le péronisme traditionnel.

Elle apparaît ainsi bien placée pour la prochaine élection présidentielle qui aura lieu en 2007.

- **Mexique : évolution de la jurisprudence en matière de viol domestique.**

La Cour suprême de justice a jugé, le 16 novembre 2005, qu'une relation sexuelle forcée dans le cadre du mariage était non plus seulement « l'exercice indu d'un droit », mais un délit passible de huit à quatorze ans de prison.

- **En Egypte, les Frères musulmans s'imposent aux élections législatives avec le slogan « L'islam est la solution »**

Les Frères musulmans (association islamiste interdite, mais tolérée de facto par le régime en place) prônent l'application de la Charia dans tous les domaines de la vie publique ou politique, mais cherchent à donner l'image d'un islamisme modéré en affirmant que la Charia devra s'adapter à la société, notamment à l'égard des chrétiens coptes, qui sont des citoyens égyptiens à part entière.

Ils ont remporté un succès manifeste dépassant largement leurs propres espérances, à l'issue des élections législatives qui se sont déroulées en 3 étapes qui se sont achevées respectivement les 15 novembre, 26 novembre et 7 décembre 2005.

La première étape les avait vus, à la stupéfaction générale, doubler le nombre de ses députés dans les circonscriptions du Caire, de sa banlieue, et de la Haute Egypte.

La deuxième étape, dans les fiefs traditionnels de la confrérie (Delta du Nil et Alexandrie), s'est déroulée dans un climat de violences sans précédent entre les Frères musulmans et la police, ainsi que des membres du PND (Parti National Démocratique, actuellement au pouvoir).

A l'issue de la troisième étape, encore plus mouvementée (le gouvernement a interdit l'accès de nombreux bureaux de vote par des cordons policiers), la confrérie avait remporté au total 88 sièges, soit largement plus que le cap des 65 députés permettant, depuis un amendement constitutionnel du printemps dernier, de présenter, sous l'étiquette indépendant, un candidat à la future élection présidentielle.

On s'accord généralement à expliquer le succès des Frères par leurs efforts pour créer des établissements à caractère social (écoles, aide médicale) suppléant aux carences des pouvoirs publics et leur réputation d'intégrité par opposition à la corruption ambiante.

- **Au Qatar, le rêve olympique devient réalité (masculine, exclusivement)**

L'Emirat a inauguré, fin novembre 2005, les installations pharaoniques de son Académie du sport (Academy for Sports Excellency, ASPIRE), qui constitue, selon son directeur général, l'Allemand Thomas Flock, « la réalisation du rêve olympique : donner la possibilité à des jeunes qui ont du talent de devenir des champions. »

L'inauguration s'est déroulée en présence du Président du Comité international olympique et de quelques gloires du sport international : nul n'a paru s'émouvoir que, pour l'heure, les 200 pensionnaires de l'Académie soient exclusivement des hommes.

- **Vers une avancée homéopathique de la démocratie aux Emirats Arabes Unis (E.A.U) ?**

L'émir d'Abou Dabi, Président des E.A.U, le Cheikh Khalifa ben Zayed Al-Nayane, a annoncé le 1<sup>er</sup> décembre que la moitié des membres du Parlement, jusqu'ici nommés, sera prochainement élue... par un collège il est vrai, composé des Conseils de chaque Emirat, eux-mêmes actuellement désignés.

Le Cheikh Khalifa n'a pas annoncé une éventuelle autorisation des partis politiques, actuellement interdits. Mais il dit **envisager que des femmes puissent désormais siéger au Parlement**, et que celui-ci, actuellement purement consultatif, se voie reconnaître « plus de pouvoirs », sans autre précision...

- **Timide avancée des Saoudiennes vers l'éligibilité**

L'ancien prince héritier, considéré comme chef de file des partisans du changement (cf. Gazette n° 28), devenu le roi Abdallah Ben Abdel Aziz, avait déclaré au *Monde* en avril dernier que l'émancipation des femmes saoudiennes prendrait « moins d'années que n'en comptent les doigts d'une main ».

A un rythme certes beaucoup plus modeste, deux avancées peuvent être notées : le gouvernement vient d'annoncer un plan tendant à favoriser l'intégration effective des femmes dans la vie économique, et en particulier des diplômées de l'enseignement supérieur, et de décider que les femmes, qui étaient seulement électrices, seraient désormais également éligibles au Conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie de Djedda, malgré les protestations d'un imam et des enseignants de l'université islamique.

Les candidates éventuelles ont été prises de court, la décision ayant été annoncée deux mois seulement avant les élections du 26 et 27 novembre alors qu'elles marquaient, et pour cause, de tout savoir-faire en la matière, et qu'un des deux mois étant celui du Ramadan, se trouvait de facto neutralisé.

Deux femmes ont néanmoins été élues sur les 12 postes en jeu. L'avancée mérite d'être signalée dans un pays où les femmes ont encore besoin de l'autorisation du père, du frère ou du mari pour se déplacer ou pour travailler, où elles ont toujours l'interdiction de conduire une automobile, et où le port du voile, qui était seulement préconisé il y a un quart de siècle, est maintenant obligatoire.

- **Afghanistan : Entrée des femmes dans la vie politique**

Dernier acte de la reconstruction politique entamée à Bonn en 2001 : après trente années de guerre, la chambre basse et le Sénat issus des élections législatives de septembre se sont réunis en Parlement à Kaboul le 19 décembre. La

séance inaugurale a commencé par une lecture du Coran, en présence du Président Karzaï.

Près d'un cinquième de femmes (68 sur 351) siègent dans ce Parlement, majoritairement composé de figures du passé, barons de la drogue et chefs tribaux. L'une de ces femmes, Malalai Joya, élue en 2<sup>ème</sup> position dans la province très conservatrice de Farah, y siégera à côté de Abdul Rassoul Sayyaf, qui avait demandé, en décembre 2003, son expulsion de la Loya Girga (Assemblée constitutionnelle) parce qu'elle avait osé y dénoncer la présence de tous les chefs de guerre. Cette fois-ci encore, elle est la seule des parlementaires qui ait eu le courage de faire entendre une voix discordante lors de la très consensuelle cérémonie inaugurale en dénonçant l'entrée en force des anciens chefs de guerre au Parlement.

- **Le Liberia, premier pays d'Afrique à élire une femme à la magistrature suprême**

Le dépouillement de l'ensemble des bulletins de vote au 2<sup>ème</sup> tour de l'élection présidentielle a conduit la Commission électorale à proclamer, le 28 novembre, la large victoire de Ellen Johnson-Sirleaf, avec près de 60% des voix, contre 40% pour son adversaire, l'ancien joueur de football George Oppong Weah.

La nouvelle Présidente Ellen Johnson-Sirleaf, une divorcée dont le mari est décédé, est connue comme la « dame de fer » du Liberia depuis qu'elle s'est présentée contre la Président Taylor en 1997 et a été emprisonnée deux fois, une fois pendant plus d'un an sous l'ancien dictateur Samuel Doe.

Economiste formée à Harvard, elle a travaillé comme directrice du Bureau Afrique du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), comme fonctionnaire à la Banque mondiale, et comme vice-présidente de la Banque Equator à Washington. Au Liberia, elle est devenue en 1978 la première et jusqu'ici la seule femme ministre des finances.

Son investiture le 16 janvier 2006 fera d'elle l'un des dirigeants politiques d'Afrique à être restés très longtemps dans l'opposition et qui accèderont finalement au pouvoir, aux côtés d'Abdoulaye Wade du Sénégal et Laurent Gbagbo de Côte d'Ivoire. Son élection, dans un contexte économique et politique difficile, « devrait être un exemple de coopération entre hommes et femmes à montrer au monde entier », a souligné Andrew Jackson, un étudiant activiste.

**AFEM**

**Siège Social - 48, rue de Vaugirard - 75 006 Paris**

**Direction de publication : Sylvie ULRICH**

**Conception : Micheline GALABERT-AUGE**

**Secrétariat de rédaction : Marie BOUSQUET**

Nous remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui ont apporté leur contribution à ce numéro de notre Gazette



Service des Droits des Femmes et de l'Egalité

A l'issue de cette année de travail, l'AFEM vous souhaite de



**Joyeuses Fêtes!**  
et une heureuse année 2006 !

